

42 %
personnes
couvertes

65 200
allocataires

Dans l'Allier, près de 143 000 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 42 % de la population totale (49 % au national). Sur le territoire, ce taux varie de 33 % à 47 % selon les communautés de communes.

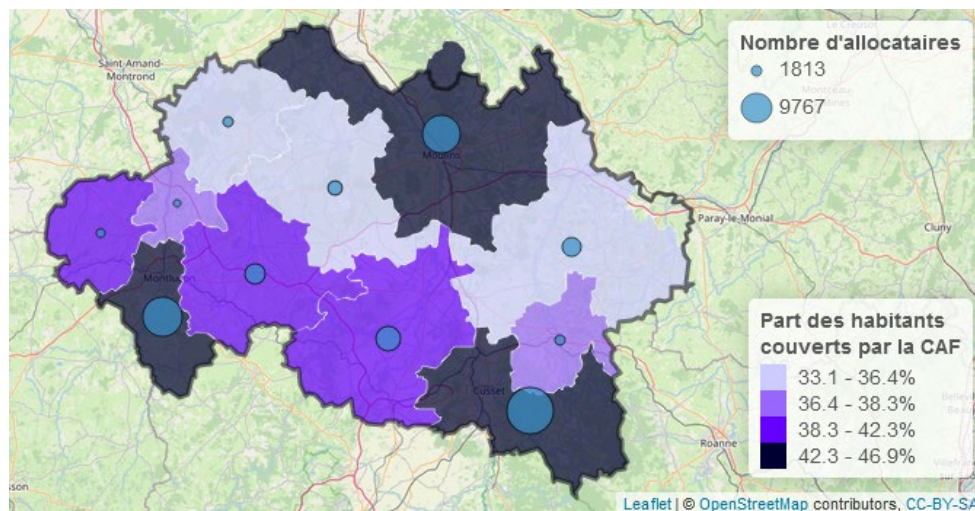
Le département se caractérise par une proportion importante d'allocataires isolés (50 % des foyers allocataires). A l'inverse, la part des couples avec enfant (29 %) est plus faible qu'au niveau national.

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 18 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national).

22 700 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 135 €. **Dans ces foyers précaires vivent 19 500 enfants.**

2 100 étudiants bénéficient d'une aide, soit 3 % de l'ensemble des allocataires (6 % au niveau national).

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf
Données par EPCI



Sources : Caf 31/12/2021 et Insee RP 01/01/2018
© IGN © Geofla 2.0.2018

> POUR ALLER PLUS LOIN...
<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



Zoom sur l'évolution du
nombre d'allocataires par
type de prestation

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



La Caf de l'Allier soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

L'objectif est d'apporter une réponse à près de 8 100 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil.

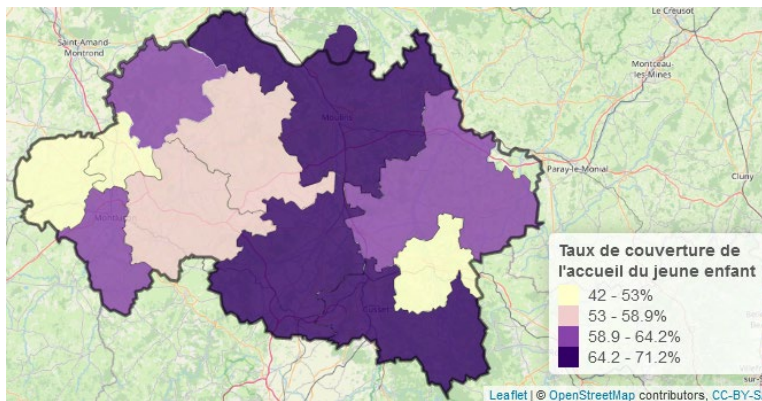
Le département de l'Allier, avec **64 places offertes pour 100 enfants**, propose une capacité d'accueil légèrement supérieure à celle observée en moyenne au niveau national (60 %). La capacité d'accueil varie de 42 à 71 places selon les

communautés de communes du département.

En 2020, **5 150 places sont disponibles pour les familles**. Prépondérants sur le département, les assistants maternels en proposent près de 3 700, soit **73 % de l'ensemble des places offertes (55 % au niveau national)**.

Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PrePare) : **410 enfants ont des parents qui la perçoivent à taux plein, soit 5 % des enfants de moins de 3 ans**.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2019 © IGN © Geofla 2.0.2017

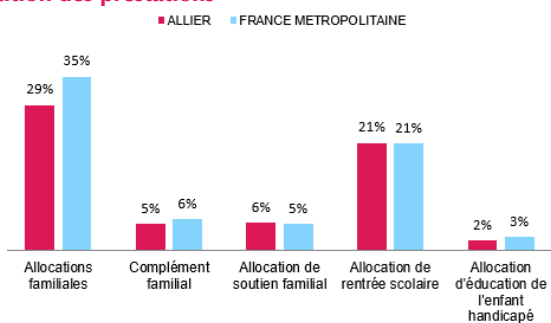
Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

Répartition des prestations



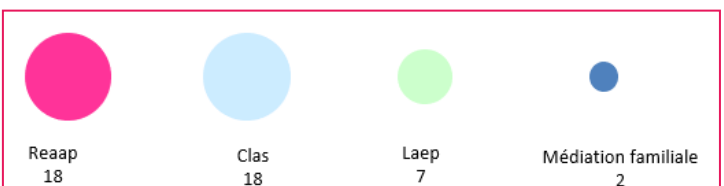
Source : Caf 2021

> **18 800 allocataires soit 29 % bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant, et 5 % obtiennent un complément familial,

> **21 % reçoivent une aide** visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,

> **6 % perçoivent l'allocation** destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
> **2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.**

Les services de soutien à la parentalité financés en 2021



Source : Caf 2021

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN...

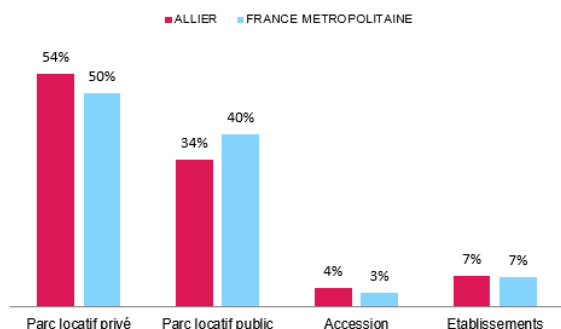
<http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



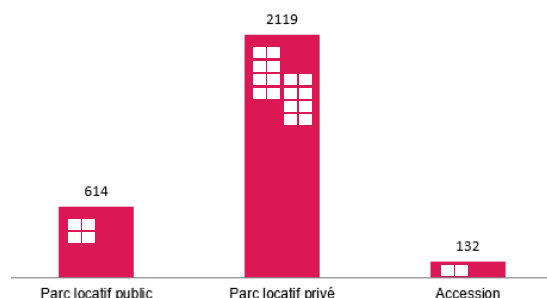
Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2021

Au mois de décembre 2021, **29 500 foyers du département** reçoivent une aide au logement. Cela représente une population de **53 000 personnes, soit 16 % de la population** totale du département. L'Allier se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif privé et une proportion plus faible dans le parc public qu'au niveau national.

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2021

Après perception des aides au logement, plus de **2 800 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. La nature de logement se révèle un facteur essentiel puisque la majeure partie de ces foyers réside dans le parc locatif privé.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit par :

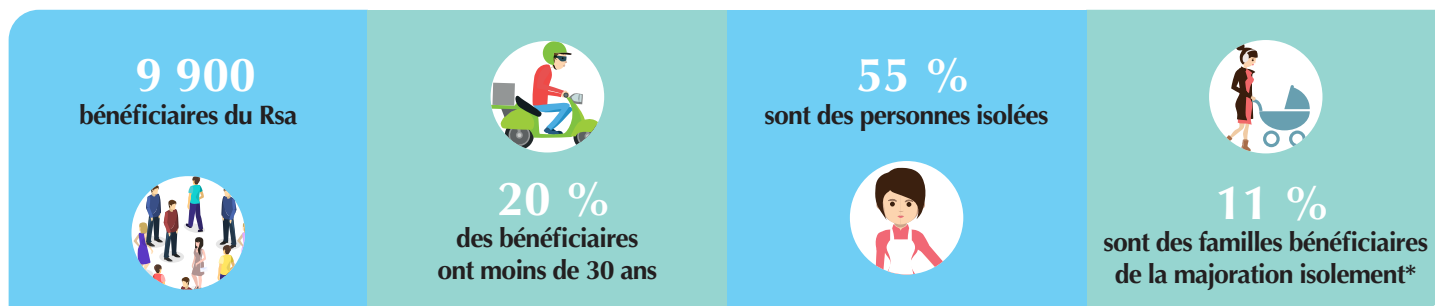
> Le versement du revenu de solidarité active (Rsa) à **9 900 foyers sur le département**.

> **22 500 allocataires bénéficiaires de la prime d'activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 2 300 foyers en 2021.

> **8 200 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont **bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah)**. 58 % d'entre elles perçoivent cette prestation à taux plein.

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

> **POUR ALLER PLUS LOIN...**

<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>

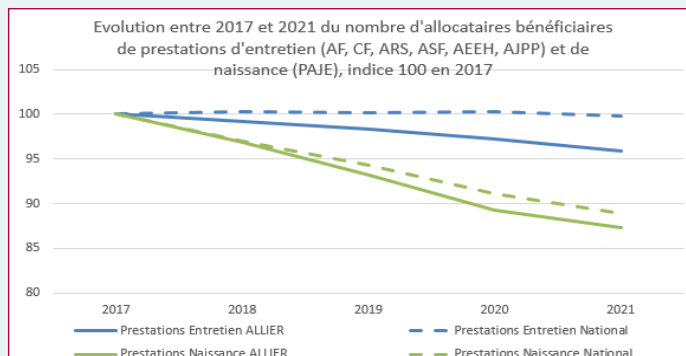


L'évolution du nombre d'allocataires par type de prestation

La Caf gère l'attribution de 13 prestations légales sur le champ de la famille et de la solidarité. Le nombre de bénéficiaires des principales d'entre-elles a évolué au cours des cinq dernières années, ce zoom donne quelques facteurs d'explication de ces évolutions.

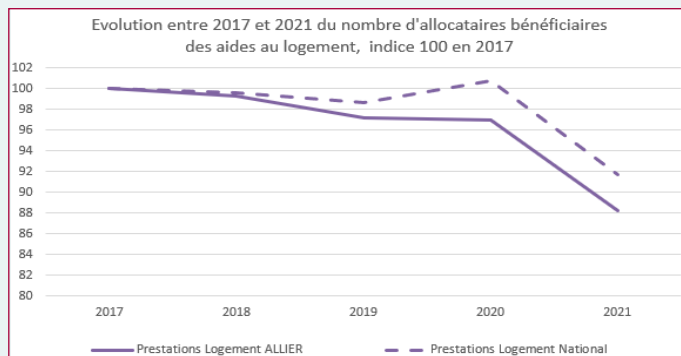
Toutes les données sont extraites des Bases Communales Allocataires de la Caf aux 31 décembre des années 2017 à 2021. Elles portent sur les allocataires ayant un droit versable au titre de ces mois de décembre.

NAISSANCE/PARENTALITÉ



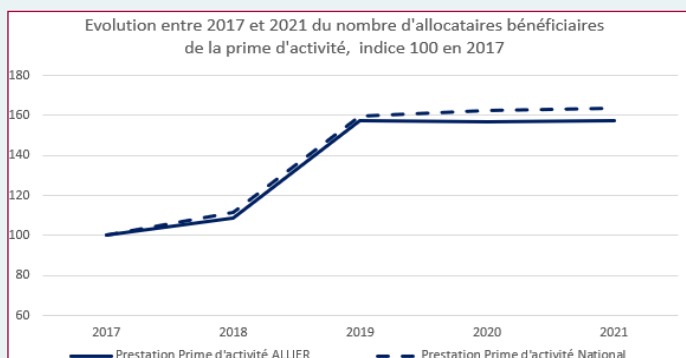
La baisse tendancielle des prestations «d'accueil du jeune enfant» (Paje) s'explique à la fois par une baisse de la natalité sur la période 2017-2020 et par une baisse du recours au congé parental depuis la mise en place de la PreParE en 2015, qui visait à équilibrer son recours entre les deux parents¹.

LOGEMENT



Au niveau national comme au niveau local, le nombre de bénéficiaires des aides au logement baisse en 2021 du fait de la réforme qui prend en compte des ressources plus récentes pour déterminer le droit et actualise trimestriellement la situation du foyer allocataire. La réforme conduit à réviser plus fréquemment le statut de bénéficiaire en cas de hausse des revenus².

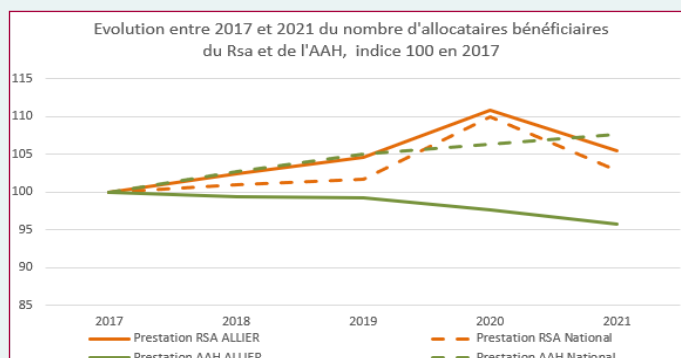
PRIME D'ACTIVITÉ



Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité a fortement augmenté en 2019 du fait d'une hausse du plafond de revenu permettant d'en bénéficier³.

Le nombre de bénéficiaires s'est stabilisé en 2020 et 2021, subissant une petite érosion par rapport à 2019, mais demeurant à un niveau plus élevé qu'avant réforme.

SOLIDARITÉ



Les évolutions du nombre de bénéficiaires du Rsa sont marquées par la crise sanitaire de 2020. Le nombre de sorties du dispositif en cours d'année a été exceptionnellement faible, en lien avec une situation économique dégradée et avec la mise en place de mesures exceptionnelles de maintien dans le dispositif⁴. L'année 2021 marque un retour au niveau antérieur à la crise.

Le nombre de bénéficiaires de l'Aah tend à diminuer en local, contrairement à la hausse nationale portée par les bénéficiaires présentant un taux d'incapacité inférieur à 80 %⁵.

¹ Observatoire national de la petite enfance, « L'accueil du jeune enfant en 2020 », édition 2021, pp 66-68.

² Cnaf, L'e-essentiel n°210, « Bilan économique et social de la réforme des aides aux logement de 2021 », 2022.

³ Cnaf, « Prime d'activité conjoncture » n°15 à 24, janvier 2020 à juillet 2022.

⁴ Cnaf, « RSA Conjoncture » n°31 à 37, octobre 2020 à juillet 2022.

⁵ DREES, « Minima sociaux et prestations sociales », édition 2021, pp 201-207.